

## **GAPS**

Groupement pour l'Aménagement  
du Pré-au-Blanc et environs  
1806 St-Légier-La Chiésaz

### **Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 8 novembre 2023 à 20 h.00** **Hôtel Modern Times, Saint-Légier**

Membres excusés : Mme Florence Tinguely, MM. Pierre Lambelet, Rocco Lecci, Georges Tauxe, Ernest Boget.

1. **ACCUEIL - Message du Comité**

Le Comité remercie les membres présents et les informe du travail qu'il a accompli depuis janvier 2023 (7 séances), notamment : assainissement de la dénomination du GAPS, des relations avec l'ATE, du PV de l'AGE du 30.1.2023 et courriers adressés aux membres en avril et en septembre 2023, simplification des Statuts du GAPS dont pour les activités du Comité, réactivation du site du GAPS, jusqu'alors géré bénévolement et à ses frais par M. Robert Gilliéron que le Comité a jugé bon de remercier par un bon-cadeau de 200 francs dans un restaurant de la région.

2. **PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2023**  
**Accepté sans modification.**

3. **STATUTS - Projet**

Les nouveaux Statuts entérinent le changement de nom du GAPS, qui conserve son acronyme : il ne s'agit plus de l'« Avenir » du Pré-au-Blanc, mais de son « Aménagement », et l'adjonction de « et environs » souligne que notre vigilance s'étend aussi à La Veyre-Derrey, En Ferreyres et autres zones proches. Conformément aux dispositions légales des Associations, le Comité a choisi de se constituer lui-même.

**Le projet de Statuts est accepté à l'unanimité.**

4. **FINANCES**

Les finances du GAPS se portent bien (cotisations et nombreux dons). Néanmoins, dans la perspective de dépenses importantes en cas de recours, le Comité propose de porter la cotisation annuelle de 30 francs à **50 francs** par membre/couple dès 2024, **proposition acceptée à l'unanimité.**

Puis, avec l'accord des intéressés, l'Assemblée approuve avec reconnaissance la nomination de :

- **2 vérificateurs de comptes : MM. Jean-François GRESET et Christian MUELLER**
- **1 vérificateur suppléant : M. Pierre LAMBELET**
- **au Comité : M. Pierre-Alain POLETTI, précieux pour ses compétences informatiques et financières, qui reprend la charge de Trésorier de Mme Muriel BURKHALTER qui se consacrera au Secrétariat.**

Le bilan de l'exercice 2023 sera présenté à la prochaine AG, fixée au 20 mars 2024.

5. **« LA VEYRE-DERREY » - Historique du dossier**

Les éléments suivants sont rappelés :

- volonté des ex-propriétaires, l'Hoirie DUCIMETIERE alias MONOD et M. Jacques DUCRAUX, de vendre leurs terrains pour des activités sportives dans l'intérêt de la Collectivité Publique régionale
- engagements et investissement à cet effet, en 1989, de frs 12'000'000 par les autorités veveysannes
- élaboration et présentation publique, en 1998 et 2001, du Plan Directeur de St-Légier comportant cet objectif, approuvé par la Municipalité et le Conseil Communal ainsi que par le Conseil d'Etat en 2004
- terrains de « La Veyre-Devant » non compris dans ceux de « La Veyre-Derrey »
- demande récemment présentée au Conseil Communal pour que le Plan Directeur soit à nouveau rendu accessible pour chacun par la Municipalité.


A ce jour, le « Plan d'Affectation de la Veyre-Derrey » est en cours d'examen par les services cantonaux (DGTL).

6. **DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

Néant

Séance levée à 21 h. 30, suivie d'une petite verrée au bar de l'hôtel.

Au nom du Comité



M. Burkhalter



R. Carrard

15 novembre 2023